

## Conditions Générales de Vente ABCDS Post-Production

### **Règles d'utilisation du service**

ABCDS PP peut, par décision unilatérale, refuser de servir tout Client ne respectant pas les présentes clauses. La signature du bon de commande entraîne obligatoirement l'acceptation totale des présentes conditions générales de ventes .

### **Informations fournies**

ABCDS PP fait appel au client pour que celui-ci renseigne des informations nécessaires au traitement de la commande. Il est de la responsabilité du client de renseigner avec exactitude les informations requises. Ces informations sont recueillies dans un formulaire d'ABCDS PP, dans le cas contraire la responsabilité des erreurs ou omissions faites par ABCDS PP sont de la responsabilité du client et ne peuvent entraîner une revalorisation de la prestation fournie. Les renseignements et informations nominatives collectés ont pour but de personnaliser au maximum le produit du client, le client s'engage à garder un double du document , l'original sera transmis à ABCDS PP contre signature du double exemplaire. Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, chaque Utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Les informations fournies sont nominatives. Il est rappelé qu'il est légalement interdit d'utiliser une fausse identité ou de fournir sciemment des informations fausses. ABCDS PP pourra engager des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration. L'utilisateur doit indiquer sur un formulaire des informations relatives au traitement de la Vidéo envoyée (format, durée, time codes des séquences à traiter (sauf si l'utilisateur donne libre arbitre à ABCDS PP), nombre de minutes à numériser, nombre de diffusions...), pour les autres prestations le client fournira les documents et renseignements demandés selon la ou les prestations à exécuter.

### **I – Commandes et prestations de services :**

La responsabilité du prestataire en cas de détérioration et de perte des supports qui lui sont confiés est limitée au remboursement des supports vierges. Le client déclare expressément détenir sur le film, musique et/ou photo remis au prestataire en vue de sa duplication, la totalité des droits requis à cet effet et avoir obtenu également toutes autorisations nécessaires le cas échéant, qui resteront annexées aux présentes après mention, de telle manière que le prestataire ne puisse être inquiété directement ou indirectement par quiconque à raison de la duplication réalisée. En outre, dans le cas ou par exception, le prestataire viendrait à être mise en cause, de quelques manière que ce soit, à raison de l'opération de duplication réalisée, le client s'engage formellement et sans pouvoir soulever aucune exception, à garantir le prestataire contre toutes actions, décisions ou mesures prise à son encontre et qui lui seraient préjudiciables.

En cas de litige, seul le tribunal de Marseille est compétent.

#### **II – Montage & Reportage**

ABCDS PP considère comme prohibé tout contenu contrevenant à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la décence, aux lois et règlements français et internationaux ; L'utilisateur s'engage à ne pas envoyer à ABCDS PP une vidéo susceptible de contenir un Contenu interdit par la loi.

#### **II 1 - Garanties du Client à ABCDS PP en matière de propriété et de droits**

L'utilisateur garantit à ABCDS PP, pour le monde entier, des droits sur le contenu, de quelque nature qu'ils soient (droits de la personnalité, propriété intellectuelle, copyright) pour les avoir valablement acquis de leurs titulaires ou les détenir en propre en qualité d'auteur ou de sujet, ainsi que du respect des Lois et Règlements et notamment, pour le droit français, des dispositions de la Loi du 29 juillet 1881, de la Loi du 30 septembre 1986, du Code de la propriété intellectuelle, des articles L 227-23 et suivants du Code Pénal et des articles 544 et 1382 et suivants du Code Civil. ABCDS PP se réserve le droit de demander au Client les justificatifs des garanties exprimées ci-dessus. Ainsi, l'utilisateur s'engage à garantir ABCDS PP contre toute revendication, recours ou action de la part de tiers se prévalant de droits privatifs ou de tout autre droit sur les Vidéos. En sus, le Client garantit à ABCDS PP contre toute demande ou contre tout recours de titulaires de droits voisins.

#### **II 2 - Plaintes**

Toute réclamation doit se faire par courrier A/R au siège de la société ABCDS PP.

#### **III - Prix**

Sauf disposition contractuelle particulière entre le Client et ABCDS PP acceptée par ABCDS PP, le prix applicable est celui en vigueur au jour de la commande. Les tarifs sont modifiables sans préavis en respectant le principe de l'exécution du contrat de bonne foi.

Les prix s'entendent, hors taxes, sur la base des tarifs communiqués au client.

III 1 – Dans le cadre des prestations reportages, le client est en charge de fournir le repas au prestataire, si celui-ci manquerait de le faire des frais en sus seraient demandés lors de la facturation.

#### **IV - Facturation & paiements - PHOTO & VIDEO**

Sauf disposition contractuelle particulière entre le Client et ABCDS PP acceptée par ABCDS PP, les Services sont facturés comme suit :

30% du total de la commande dès émission du bon de commande ; 50% le jour de la réalisation de la prestation ; 20% à la livraison.

#### **V – Retard de paiement**

Sauf disposition contractuelle particulière entre le Client et ABCDS PP, ABCDS PP n'a pas d'obligation de réaliser un service en l'absence de règlement au préalable. Toute somme non payée sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, à compter de 14 jours après la première relance de ABCDS. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande d'ABCDS PP. Le montant des intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par ABCDS PP. En cas de retard ou défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la commande sera résiliée de plein droit si bon semble à ABCDS PP, sans préjudice de tous autres dommages intérêts. Le Client devra en outre s'obliger à ne faire aucun usage des prestations intellectuelles livrées par ABCDS PP, le tout sans préjudice de tous autres dommages intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient exécutées totalement ou partiellement, et que leur paiement soit échu ou non. En conséquence, le client sera privé de toute exploitation légale des services réalisés par ABCDS PP et de leur adaptation, en application notamment des dispositions du code de la Propriété Intellectuelle. Si ABCDS PP n'opte pas pour la résolution des autres commandes en cours, leur prix deviendra néanmoins immédiatement exigible. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

#### **VI - Limitation de garantie et de responsabilités**

##### **VI 1 - Transport**

Les Vidéos ou documents informatiques de toute nature destinés à être traités par ABCDS PP, déposées ou adressées à ABCDS PP le sont sous la responsabilité et aux risques du client. De plus, si la société ABCDS PP est dans l'obligation de renvoyer le support pour quelques raisons que se soient les frais et risques seraient eux aussi sous sa responsabilité.

##### **VI 2 - Délais**

Les délais sont indiqués de bonne foi et à titre indicatif. Le dépassement de délais de livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

##### **VI 3 - Livraison du produit**

Toutes les prestations réalisées par ABCDS PP sont retirées dans les locaux d'ABCDS PP, cependant après accord des deux parties, ABCDS PP pourra soit livrer le produit au domicile du client ou l'envoyer par courrier. Cependant tous les frais liés à cet arrangement seront à la charge du client. Lors de la livraison, ABCDS PP validera avec le client la bonne exécution des travaux demandés, l'enlèvement du ou des produits implique la validation immédiate de la bonne exécution du ou des travaux par ABCDS PP.

##### **VI 4 - Personnels, matériels,**

Dans le cadre des ses prestations ABCDS PP pourra faire appel à des prestataires extérieur à la société. ABCDS PP ne pourra être tenu pour responsable pour non-exécution de prestation dans les cas suivants : vol de matériel, panne de matériel, accidents corporels et matériels ; incendie ; catastrophes naturelles, chimiques, terroristes.

##### **VII - Rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article 121-16 du Code de la consommation, le client ayant commandé une des prestations proposée par ABCDS PP, dispose à compter de la signature et paiement du bon de commande d'un délai de 7 jours pour annuler sa commande. Cette rupture de contrat devra se faire par lettre en accusé/réception. Passé ce délais le client ne pourra en aucun cas demander le remboursement qu'il aura effectué à ABCDS PP. Cependant si il doit y avoir retour de supports sous quelques formes que se soit, les frais seront à la charge du client.

##### **VIII - Modification des conditions générales**

ABCDS se fait un devoir de modifier ces conditions générales à tout moment, en cas de modification rendue nécessaire par un texte légal, d'évolution technologique ou dès lors qu'il serait nécessaire d'y intégrer de nouveaux services pour ses clients. En cas de modification des conditions générales, les modifications ne s'appliqueront que 8 jours après notification par mail au Client et sur les prestations commandées à partir de cette date. Toutefois, toute modification rendue nécessaire par un texte légal s'appliquera dès la prise d'effet du texte sans qu'il soit nécessaire d'effectuer de notification au Client.

##### **XIX - Acceptation pleine et entière**

Ces conditions décrivent vos relations avec ABCDS PP en ce qui concerne l'inscription et le service de traitement vidéo ainsi que toutes les autres prestations proposées par ABCDS PP. Vous pouvez être soumis à des conditions supplémentaires si vous utilisez des services affiliés, des contenus ou logiciels de tierces personnes. Toute panne du Site ne signifie pas la suspension des droits et devoirs énoncés dans ces conditions. Si une partie de ces conditions est invalidée par une Cour de justice, les parties s'accordent à demander à ce que la Cour respecte la volonté des parties reflétée dans ces dispositions, quant aux autres elles gardent leur effet et leur validité pleine et entière. Vous convenez qu'indépendamment de la législation, toute réclamation doit être faite dans l'année suivant les faits.

##### **X. Droit et cadre d'application**

Toutes ces relations et le présent contrat sont établis dans le cadre du droit privé Français. Y compris en l'absence de mentions particulières dans le présent document, chacune des parties est tenue de respecter ce Droit, et en particulier le Code Civil, le Code de Commerce, le Code de la Consommation, le Code Pénal, le Code des Postes et Télécommunications, le Code de la Propriété Intellectuelle et le Code Général des Impôts. Il est rappelé que, par obligation constitutionnelle, nul n'est censé ignorer la Loi en matières civile et pénale. Les autres Codes sont accessibles en particulier sur l'Internet à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

En cas de litige, les parties tenteront de trouver un accord amiable ou de recourir à l'arbitrage. Par défaut, les litiges non résolus par un accord amiable seront réglés devant les Tribunaux de Marseille.